

En 2002, le Conseil Européen a adopté un programme cadre de coopération judiciaire - AGIS - du nom du roi de SPARTE qui perdit son trône et sa vie pour avoir imposé une réforme agraire plus juste.

C'est la même SPARTE qui vit un autre de ses rois mourir avec 300 de ces hommes pour respecter ces lois et sans reculer.

Intransigeance, folie, rêve, l'avocat que je suis y voit l'utopie créatrice qui perdure à travers les âges.

Cette utopie, aujourd'hui, c'est la citoyenneté européenne et, j'irai plus loin, la citoyenneté du monde.

On a défini la coopération judiciaire au plan européen comme le troisième pilier de toute l'avancée économique et politique.

La coopération judiciaire en matière civile est fondée sur la pierre angulaire qui est le principe de la reconnaissance mutuelle des décisions en matière civile et commerciale.

L'harmonisation des règles de conflit des lois est une mesure d'accompagnement facilitant la mise en œuvre du principe de reconnaissance.

Faisons un rapide historique.

Avec BRUXELLES I, convention de 1968 relative à la compétence, la reconnaissance et l'exécution du jugement en matière civile, c'est depuis le 1^{er} mars 2001 le règlement du Conseil en vigueur dans 26 états membres.

Avec ROME I, convention de 1980 sur la loi applicable aux obligations contractuelles, en vigueur dans 15 états membres.

Avec ROME II, c'est bien le caractère universel qui est affirmé et en juillet 2003, lorsque la Commission propose ROME II, c'est-à-dire un règlement du Parlement Européen et du Conseil sur la loi applicable aux obligations non contractuelles, c'est bien la réforme totale du droit international privé qui est envisagée.

La procédure de co-décision va aboutir le 11 juillet 2007 après une procédure de conciliation au règlement dit ROME II, 864 2007, il est adopté et il prendra effet le 11 janvier 2009 dans les 26 états membres hors le DANEMARK.

C'est dire le poids de vos travaux, l'importance au présent et pour le futur qu'ils recèlent et surtout l'œuvre créatrice qui réunit, rassemble.

Je suis fier et mon Barreau avec moi de pouvoir y œuvrer.

Pierre CHATEL
Bâtonnier de l'Ordre